

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

Préparations nationales au PeP Meeting 2021

Six personnes, en situation de pauvreté (PeP), se sont réunies à trois séances préparatoires au PeP Meeting ; des séances organisées par le coordinateur national d'EAPN Luxembourg en date du 13, 14 et 18 octobre à raison de 2,5 heures au sein des locaux d'Inter-Actions asbl, 73, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg. Le secrétaire d'EAPN Luxembourg a soutenu le groupe de travail en tant que facilitateur.

Sélection des participants : Le coordinateur national a partagé via mail en date du 24 septembre un appel aux intéressés via mail aux associations membres d'EAPN Luxembourg. À travers leurs services œuvrant en contact direct avec des PeP, les associations membres ont identifié au total six personnes jusqu'à la date finale du 5 octobre. Toutes les personnes ont été invitées ensuite aux réunions préparatoires.

Présentation des participants :

<p>Markus : 53 ans, bénéficiaire du revenu d'inclusion social et de la pension d'invalidité, résidant actuellement encore dans un foyer d'hébergement. Depuis 2017 en contact avec EAPN Luxembourg. Motivation pour sa participation : Partager son expérience de vie sur la difficulté dans la recherche d'un logement au Luxembourg en vue d'apporter un changement politique vers l'égalité des chances.</p>	<p>Ivanilda : 27 ans, immigrée en 2013, demandeuse d'emploi en insertion (mesure spéciale Co-Labor), résidant actuellement dans un logement social (gestion locative sociale). Motivation pour sa participation : Amélioration de ses connaissances en matière de recherche d'un travail stable et de logement.</p>	<p>Raphael : 59 ans, sans revenu et sans domicile fixe, ayant voyagé dans 93 pays. Motivation pour sa participation : Partager son expérience de vie et refléter le point de vue des personnes sans domicile fixe (SDF) sur les politiques européennes mises en place, aider à trouver des solutions par rapport au sans-abrisme au Luxembourg.</p>
<p>Daniel : 35 ans, sans revenu et sans domicile fixe, en quête d'un travail et d'un logement lui offrant une stabilité. Motivation pour sa participation : S'échanger sur la problématique du logement.</p>	<p>Yves : 24 ans, sans revenu et sans domicile fixe depuis 01/2020, aimerait retrouver une stabilité et une vie « normale ».</p>	<p>Claudia : 40 ans, bénéficiaire du Revenu d'Inclusion Social. Motivation pour sa participation : retrouver une indépendance et une stabilité.</p>

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement a.s.b.l.
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

Ordre du jour des séances préparatoires :

<p>Séance du 13/10/ 6 participants, 3 excusés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation des membres du groupe et de leur motivation à participer 2. Présentation du cadre (objectifs et organisation du PeP Meeting, explication de la structure et des objectifs du réseaux EAPN) 3. Introduction aux thèmes du PeP Meeting : Brainstorming dans 2 groupes à 3 personnes sur les thèmes proposés. Identification des problèmes constatés en vue de la préparation du vote des priorités (discussion et sélection des thèmes). 	<p>Séance du 14/10/ 5 participants, 0 excusés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Présentation de l'Agenda du PeP Meeting 2. Présentation des résultats du Brainstorming 3. Sélection des thèmes 4. Identification des problèmes par thème (sur base des questions proposées dans les guidelines) 	<p>Séance du 18/10/ 4 participants, 0 excusés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Identification des problèmes par thème (sur base des questions proposées dans les guidelines) – Suite 2. Eléments apportés par des participants pour illustrer les problèmes constatés 3. Recherche de solutions par thème <ul style="list-style-type: none"> - Bonnes pratiques existantes - Propositions d'amélioration - Idées nouvelles solutions 4. Clarification de questions organisationnelles
--	---	--



Photo 1 : Délégation luxembourgeoise en date du 18/10/2021.

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement a.s.b.l.
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

Rapport à l'attention d'EAPN Europe

Remarques préalables:

Le présent rapport reflète les discussions menées avec et par les personnes en situation de pauvreté et ne représentent pas d'office l'avis d'EAPN Luxembourg. Il s'agit d'un récapitulatif des points de vues des PePs sur les thèmes proposés par EAPN Europe. Il ne s'agit pas d'une analyse technique des politiques et aides sociaux mises en place.

La structure du rapport se base sur les lignes directrices d'EAPN Europe (« Guidelines for national preparations »).

Choix sur la priorité: Accès au logement

Les participants ont sélectionné le thème « Accès au logement » en tant que leur priorité. Le thème représente pour eux, la problématique ayant la plus grande urgence d'action politique au Luxembourg pour les raisons et problématiques qui suivent :

Dans les yeux des participants, un logement salubre représente le facteur clé pour permettre une intégration sociale des personnes en difficulté. Le fait d'avoir une adresse officielle auprès d'une autorité communale et d'être par conséquent enregistré dans le Registre national des personnes physiques (RNPP), est un critère de base pour pouvoir prétendre à des aides sociales et services étatiques au Luxembourg. Une adresse officielle ouvre le droit d'accéder par exemple aux offices sociaux. Avoir une adresse officielle permet (sous réserve de remplir les autres conditions respectives) de s'inscrire au service public de l'emploi au Luxembourg ADEM (Agence pour le Développement de l'Emploi) et de demander le REVIS (Revenu d'Inclusion Sociale; allocations étatiques dédiés aux ménages avec un revenu modeste en vue d'assurer des moyens d'existence de base à toute personne).

« Le logement est essentiel pour pouvoir s'intégrer. Cependant la qualité du logement est aussi importante. Il en faut pour pouvoir s'enregistrer. Sans la possibilité d'avoir une adresse officielle, on ne peut rien faire. On ne peut pas demander une aide auprès de l'Etat. » (Raphael)

« Le logement et un revenu minimum garanti sont des bases essentielles pour retrouver une vie normale ». (Yves)

Les participants ont constaté cependant que le droit au logement n'est pas respecté au Luxembourg ; voir qu'il n'existe pas. De plus en plus de personnes rencontrent ainsi des difficultés pour accéder au logement car les prix du logement augmentent continuellement.

« Depuis des années, depuis que je suis de nouveau au Luxembourg, c'est-à-dire depuis 2017, j'ai uniquement vu augmenter les prix des loyers. De 3 à 4 % par année je dirais. » (Markus)

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement a.s.b.l.
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

Les statistiques reflètent ce constat : Au niveau européen, les données d'Eurostat montrent que les plus fortes augmentations annuelles du prix d'acquisition des logements au quatrième trimestre 2020 ont été observées au Luxembourg (+16,7%). (source : paperjam.lu). Au niveau des locations, sur un an (entre le 2e trimestre 2020 et le 2e trimestre 2021), la hausse des loyers annoncés a atteint +4,2% sur le segment très restreint des maisons et +3,0% sur le segment dominant des appartements (source : logement.lu)

Les participants ont perçu le logement comme un amplificateur des inégalités au Luxembourg :

« Ce n'est pas uniquement nous qui sommes touchés. Ce sont de plus en plus de personnes. De plus en plus de personnes risquent de se retrouver dans la rue, même des familles avec des enfants. » (Raphael)

Les agences immobilières et les propriétaires appliquent ainsi des critères discriminatoires dans la sélection des locataires selon les expériences des participants : Il a été constaté, qu'en général, les agences immobilières et les propriétaires demandent aux personnes intéressées à une location d'avoir un contrat à durée indéterminée, un salaire net qui correspond au triple du loyer et une épargne pour faire face à la caution locative d'un montant qui correspond au trois premiers mois de loyers.

« J'ai visité une chambre. Après la visite, on m'a demandé si j'aurais un CDI. J'ai expliqué n'avoir qu'un CDD. On m'a dit qu'on ne pourrait rien faire pour moi. » (Ivanilda)

« Avec le REVIS ou avec le chômage, personne t'accepte. J'ai fait cette expérience maintenant pendant des années. » (Markus)

Les participants ont ainsi fait l'expérience que de nombreux propriétaires profitent de la pénurie de logements et offrent des chambres meublées, souvent en mauvais état, en colocation à des prix non rationnels.

« Le COVID a eu un effet sur les prix. Avant, on a su trouver un studio pour 800 €. Aujourd'hui, on ne retrouve plus de studio, mais que des chambres meublées dans des colocations, avec toilettes, douche et cuisine en commun. » (Ivanilda)

Les participants ont constaté l'existence d'un manque de logements sociaux et de logements abordables ; les listes d'attentes sont longues.

En outre, les bénéficiaires qui occupent un logement dans le cadre d'une gestion locative sociale (logements gérés par des organismes conventionnés avec le Ministère du Logement et qui sont mis à disposition de personnes à faible revenu exclues du marché locatif pour un loyer abordable, à une durée déterminée) rencontrent des difficultés pour accéder au marché privé à la fin de leur contrat de bail social.

« On exerce constamment de la pression sur moi. Je veux trouver un logement sur le marché privé, mais je ne peux pas pour le moment. Je suis toujours repoussée. Je ne peux pas me concentrer sur deux choses (rechercher un travail et un logement) en même temps ». (Ivanilda)

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement a.s.b.l.
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

Un autre obstacle pervers aux yeux des participants est qu'un bon nombre de logements au Luxembourg sont vacants et pourtant ne sont pas mis en vente ou mis en location.

« Pourquoi est-ce qu'il y a tellement de logements et d'hôtels libres tandis que beaucoup de personnes ont des difficultés à en trouver et se trouvent même dans la rue ? » (Markus)

Au niveau du sans-abrisme, les participants constatent premièrement une stigmatisation dans la perception des personnes sans domicile fixe. Deuxièmement, les aides mises en place sont remis en question.

« Je ne suis pas "de la rue". Je suis un homme. Je n'ai pas besoin qu'un Noël "de la rue" soit organisé. Pour moi, les services ont le mauvais objectif. Ils mettent beaucoup en place pour que la vie dans la rue soit plus agréable. Ils devraient cependant avoir comme objectif de nous sortir de la rue. Pourquoi l'Etat investit tellement d'argent dans l'action d'hiver ? Pourquoi n'investit-il pas cet argent dans le logement ? ». (Raphael)

Il a été aussi observé que les personnes sans domicile fixe sont défavorisées et discriminées dans le cadre des soins de santé. Il a été noté que les personnes sans domicile fixe ont eu en dernier lieu la possibilité de se faire vacciner contre le COVID.

Questions proposées par EAPN Europe :

Quelles politiques ont été élaborées pour résoudre le problème ?

- Adresse de référence :

Il s'agit d'une adresse permettant à certaines personnes qui n'habitent pas ou qui n'ont pas de résidence au Luxembourg d'avoir néanmoins une adresse de contact dans une commune luxembourgeoise. L'adresse de référence peut être demandée auprès des offices sociaux et d'autres services œuvrant dans le secteur social.

L'adresse de référence permet à ces personnes d'avoir une adresse à laquelle le courrier et les pièces administratives peuvent être envoyés en vue de leur transmission à la personne. Elle permet aussi d'avoir ou de conserver des avantages sociaux tels que les allocations de chômage, les allocations familiales ou la mutuelle. Grâce à cette adresse, l'intéressé peut prétendre à ou conserver des avantages sociaux qui requièrent une inscription au registre de la population comme p.ex. les allocations de chômage, les allocations familiales et l'affiliation à une mutualité).

« L'adresse de référence est bonne, je l'ai. Je peux accéder à l'Office Social par exemple, mais dans ma situation, elle ne m'aide pas. Je ne peux pas avoir accès au REVIS, comme je n'ai pas encore 25 ans. Je suis coincé. Sans revenu, sans logement. » (Yves)

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement a.s.b.l.
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

- « Housing First » :
Les participants aimeraient voir un renfort des projets de type « Housing first » ; donc des projets qui proposent un accès facilité au logement (pour des personnes sans domicile fixe). Dans ces derniers, elles peuvent retrouver d'abord un habitat ordinaire et secondairement, un soutien à la stabilisation et à la réinsertion dans le cadre d'un accompagnement individuel. Exemples : CNDS « Housing First » ; Jugend- an Drogenhëllef « les niches ».
- Action d'hiver (WAK) :
C'est une action humanitaire qui s'étend normalement du 1^{er} décembre au 31 mars. L'objectif est d'accueillir des personnes sans domicile fixe pendant les mois d'hiver, de leur fournir un lit pour la nuit et un repas matin, midi et soir. L'Action d'hiver est gérée par la Dräieck asbl qui est conventionnée par le Ministère de la Famille et en charge de la gestion de la structure d'urgence multifonctionnelle située au Findel.

« Pourquoi est-ce que la WAK ne peut pas rester ouvert durant toute la journée et sur toute l'année ? La WAK voudrait être un bon endroit pour les personnes sans domicile afin de se retrouver, de participer à des activités et d'apprendre l'un de l'autre. On pourrait par exemple cuisiner ensemble. » (Raphael)

Les politiques ont-elles changé pendant le COVID ? / Qu'est-ce qui a changé depuis l'apparition du COVID?

- Plus de médiatisation : Selon les participants, le thème de l'accès au logement a été plus fortement médiatisé depuis l'apparition du COVID. Le grand public s'est davantage rendu compte du grand nombre de personnes qui sont en détresse de logement.
- Le slogan « Bleif Doheem » (« Restez chez vous ») émis par le gouvernement pour insister auprès des résidents à rester chez soi et de limiter les contacts avec d'autres personnes en vue de limiter la propagation du COVID a été une gifle pour les personnes en situation de détresse au niveau du logement.
- Des solutions à court terme ont été mis en place comme par exemple la réservation de chambres au sein d'hôtels pour des personnes sans domicile fixe, identifiées à risque ou vulnérables face au COVID-19.
« Pourquoi n'a-t-on pas su proposer de suite à ces gens ? Est-ce qu'ils ont vraiment obtenu une aide à long terme ou est-ce qu'ils sont retombés dans la rue ? » (Raphael)
- Action d'hiver : Elle a été prolongée du 1^{er} avril au 30 juin 2021.
- Prolongation des contrats de bail/contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement : Les associations actives dans la gestion locative sociale ont prolongé dans la majorité des cas les contrats de bail venant à échéance en 2020 en ayant pris en considération les effets de la crise sanitaire.

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement a.s.b.l.
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

- Suspension des délais de déguerpissement : Dans le cadre de la crise liée au COVID-19, le gouvernement a décidé de suspendre les délais de déguerpissement en matière de bail à loyer jusqu'au 31 mars 2021 inclus (mise en vigueur lors de l'état de crise).
- Gel des loyers : En date du 20 mai 2020, le gouvernement a décidé un gel temporaire pour toute augmentation du loyer, pour tous les contrats de bail à usage d'habitation en cours jusqu'à la fin de l'année 2020. Toutefois, vu l'augmentation importante du risque d'infections, ce gel temporaire des hausses de loyer a été prolongé de 6 mois c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2021.
- Selon les participants, le COVID semble avoir rendu la recherche d'un logement plus difficile. D'un côté, les conditions fixées par les agences immobilières et les propriétaires sont encore plus restrictives.

« Des garants, ayant un contrat à durée indéterminée, ne sont plus acceptés. Ça, c'était encore le cas avant le COVID à mon avis. » (Ivanilda)

De l'autre côté, les bénéficiaires ont remarqué qu'il y avait beaucoup moins de logement mis en location ou en vente en 2020 suite au confinement du 15/03/2020 au 20/04/2020.

Quelles solutions et améliorations aux solutions existantes les PeP proposent-elles concernant les problèmes constatés ?

- Adaptation de la loi du REVIS et mise en place d'un revenu garanti:
Les participants proposent de reconnaître davantage l'adresse de référence (loi modifiée du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques):
Actuellement, l'adresse de référence ne permet pas de demander le REVIS, tout en répondant aux autres conditions énumérés dans la loi du 28 juillet 2018 relative au revenu d'inclusion sociale. Condition non-répondue : Art. 2. « (1) Peut prétendre au Revis, toute personne qui remplit les conditions suivantes : a) bénéficiaire d'un droit au séjour, être inscrite au registre principal du registre national des personnes physiques et résider effectivement au lieu où est établi sa résidence habituelle. »

Aux yeux des bénéficiaires, la mise en place d'une aide financière pour des personnes concernées en quête d'un logement pourrait être bénéfique afin de s'assurer que la personne puisse répondre à ses besoins primaires en matière d'alimentation.

Les participants ont dans ce cadre proposé de revoir la condition d'âge : « Art.2 : Peut prétendre au Revis sans avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans :

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

a) la personne qui élève un enfant pour lequel elle touche des allocations familiales et la femme enceinte au cours des huit semaines précédant la date d'accouchement théorique moyennant un certificat médical indiquant la date présumée de l'accouchement ;

b) la personne majeure qui, par suite de maladie ou de handicap n'est pas en état de gagner sa vie dans les limites prévues à l'article 5 ;

c) l'aidant au sens de l'article 350, paragraphe 7, du Code de la sécurité sociale.

Selon les membres du groupe, les jeunes qui se retrouvent sans soutien de leur entourage et qui rencontrent des difficultés pour trouver une occupation professionnelle, risquent une exclusion sociale.

- Action d'hiver :

Les participants proposent une prolongation de la WAK au-delà des mois d'hiver et ceci sur toute l'année, en gardant la structure ainsi accessible lors de la journée. Ceci en vue de favoriser la mise en place d'activités pour des personnes sans domicile fixe.

« On pourrait y cuisiner ensemble et apprendre l'un de l'autre. Il est important de favoriser l'aspect de la communauté. » (Raphael).

Les participants ont aussi souligné l'importance de proposer aux bénéficiaires des structures d'urgence un diagnostic de santé mentale et physique au moment de leur entrée. Ce diagnostic permettrait une meilleure prise en charge selon les participants. Ils proposent ainsi de séparer les bénéficiaires malades.

« Le système d'aide te rend folle. Il y a trop de choses illogiques. On se retrouve avec des personnes malades, dépendantes, dans la même pièce. » (Raphael)

- Revoir le système d'indexation des revenus :

Au Luxembourg, les salaires, traitements et prestations sociales sont indexés à l'évolution du coût de la vie. Lorsque l'indice des prix à la consommation augmente ou diminue de 2,5 % au cours du semestre précédent, les traitements sont en principe adaptés dans les mêmes proportions.

Selon les participants, il ne s'agit pas d'une solution adaptée pour pallier à l'augmentation du coût de la vie et donc, à l'augmentation des coûts attachés au logement.

« Les riches deviennent encore plus riche. » (Markus)

- Prolonger la durée de la mise à disposition des logements sociaux dans le cadre des gestions locatives sociales : Vue les conditions mises en place sur le marché privé du logement, beaucoup de bénéficiaires rencontrent des difficultés à trouver un logement adapté avant la fin du contrat de bail social.

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement a.s.b.l.
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

- Favoriser la coordination au niveau européen des services œuvrant dans la thématique du sans-abrisme : mise en place d'un système de communication en vue de faciliter la recherche de chambres / logement à pourvoir.
- Créer plus de possibilités pour des personnes sans domicile fixe de devenir actifs dans le cadre de bénévolat : Selon les participants, il y a un manque de chances d'acquérir une expérience de travail, regagner une régularité, retrouver un rythme de travail et recevoir de l'argent de poche pour les besoins de base.
- Création d'espaces communautaires pour des personnes sans domicile fixe et renforcer des projets « en escaliers » :

« Ma motivation pour participer à cette rencontre européenne est de donner une vision de la réalité vécue par les personnes sans domicile. Après avoir parcouru dans plus de 90 pays sur 4 continents et avoir eu besoin au cours des 6 dernières années des services de Caritas International, de la Croix-Rouge, de l'Ordre de Malte, de l'Armée du Salut, de la Croix Verte, de Giovanni XXIII et de différentes N. G. O. s. :

J'ai vu que les gens restent dans la rue trop longtemps, 1 ou 2 ans et plus.

Je sais que chaque jour le nombre de sans-abri augmente de plus de 5000 personnes par jour...

S'ils continuent à garder les gens dans la rue, ce sera le chaos et les villes deviendront des endroits laids et dangereux.

C'est la raison pour laquelle j'ai vu la nécessité de créer des Communautés avec une capacité de 300 ou 500 personnes incluant des familles avec enfants et des personnes accompagnées de leurs animaux ou animaux domestiques qui pourraient être accueillies. Ces personnes ne seraient pas dans les rues ou les places et les parcs des villes.

Ces Communautés seraient gérées avec la collaboration des services sociaux existants et bénéficieraient d'un programme de réinsertion sociale de 2 ans en attendant l'obtention d'un foyer permanent.

Dans ce programme de réinsertion, vous passeriez par trois niveaux comme le fait CARITAS DIOCESANA de Grenade (Espagne). C'est le meilleur programme d'aide individuelle et de suivi avec des psychologues et des sociologues que j'ai vu dans toute l'Europe.

Dans la création de ces communautés, il y aurait un espace pour des tentes de type camping ou igloos, au premier niveau, où serait faite la première évaluation psychologique de chaque personne.

Puis, un deuxième niveau avec des cabanes en bois ou en terre, type bungalows, avec une thérapie et un travail social rémunéré offrant la possibilité de gagner un peu d'argent pour les dépenses personnelles.

Et un troisième niveau avec des ateliers de thérapie et de peinture, musique, cuisine, etc. de type CREAMISU. Il faut préparer les personnes à la réinsertion.

Ici à Luxembourg se trouvent la Commission européenne et le Parlement européen et je pense honnêtement que ce serait une grande opportunité pour le Luxembourg d'être le premier pays

Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.

*européen à donner l'exemple à TOUTE L'EUROPE du comment gérer cette crise sociale. »
(Raphael, traduction de l'espagnol)*

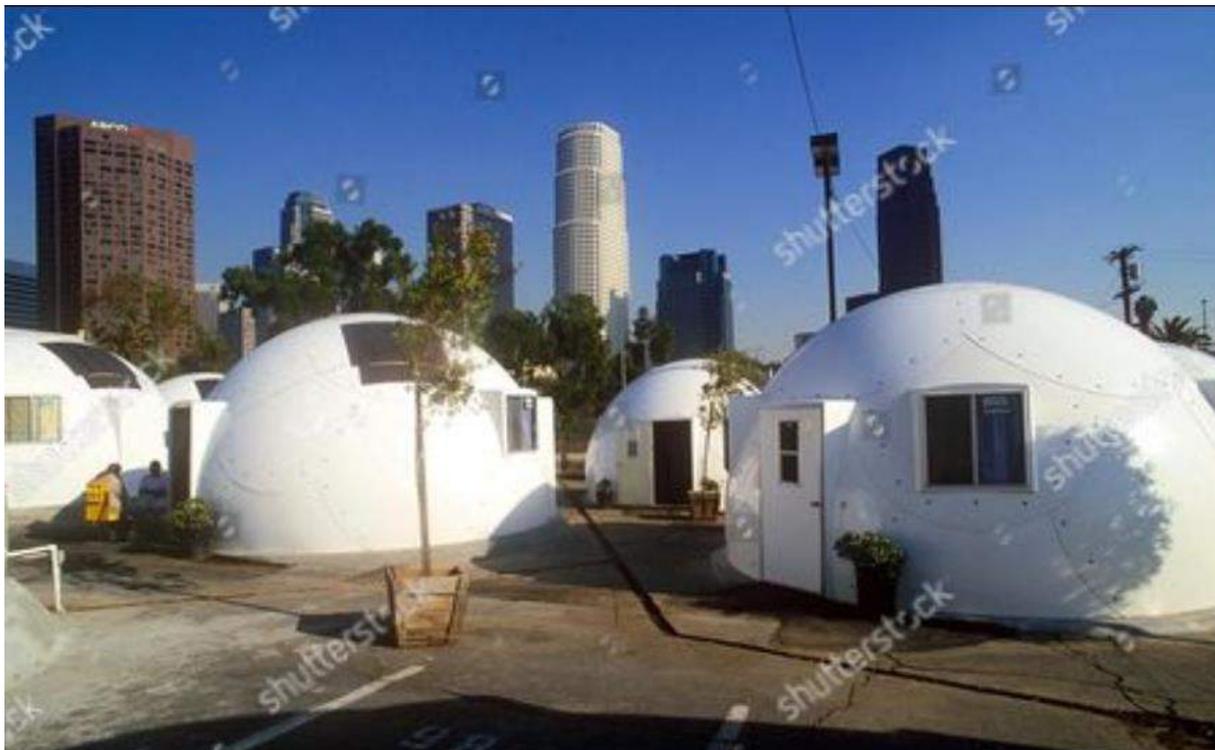
Dans le cadre de la discussion autour de cette proposition de Raphael, il a été de ce fait constaté, qu'il n'existe actuellement pas de possibilité pour des personnes sans domicile fixe, d'avoir un endroit fixe surveillé sur lequel ils pourraient avoir p.ex. une tente.

Exemples de photos proposés par Raphael pour illustrer sa solution :



Associations membres :

- Aarbechtshëllef a.s.b.l.
- ATD Quart Monde a.s.b.l.
- ANASIG a.s.b.l.
- Co-labor société coopérative
- Fondation Caritas Luxembourg
- Croix-Rouge Luxembourgeoise
- Femmes en détresse a.s.b.l.
- Fondation Jugend an Drogenhëllef
- Fondation pour l'Accès au Logement
- Comité National de Défense Sociale a.s.b.l.
- Inter-Actions a.s.b.l.
- Ligue médico-sociale
- Pæerd's Atelier a.s.b.l.
- Stëmm vun der Strooss a.s.b.l.



Exemples de sources illustrant la problématique de l'accès au logement :

STATEC (2019). Le logement, amplificateur des inégalités sociales au Luxembourg. Disponible le 25.10.2021 sous <https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2019/PDF-18-2019.pdf>

Ministère du Logement (2021). Prix de location (version du 12.10.2021). Disponible le 25.10.2021 sous <https://logement.public.lu/fr/observatoire-habitat/prix-de-location.html>

Jeremy Zabatta, J. (2021). Hausse record de 14,5% des prix de l'immobilier en 2020. Disponible le 25.10.2021 sous <https://paperjam.lu/article/immobilier-augmentation-annuel>

Pailler, P. (2020). La crise du logement en cinq graphiques. Disponible le 25.10.2021 sous <https://paperjam.lu/article/crise-logement-en-cinq-graphiq>

Ministère du Logement (2021). Gestion locative sociale (version du 07.10.2021). Disponible le 25.10.2021 sous <https://logement.public.lu/fr/proprietaire/logement-location/gestion-locative-sociale.html>

Hempel, G. (2020). My home is my prison. Disponible le 25.10.2021 sous <https://www.rtl.lu/meenung/carte-blanche/a/1504568.html?fbclid=IwAR2vzgEq3gXU8woy9QIOLYudPMT8A8-o2EAtDivfxpjKCGHhLDhqGV5k1RI>